

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur-Fraternité-Justice**  
**Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**  
**Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL),**

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES INTERNES**

**1. Le contexte :**

L'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), envisage de recruter, en son sein quatre membres pour la Commission de Passation des Marchés Publics, qui seront chargés sous l'autorité de la PR-CPMP de conduire les procédures de passation des marchés de l'Agence depuis le choix de celles-ci jusqu'à la désignation des titulaires et l'approbation des marchés définitifs.

Le recrutement est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels de l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), répondant aux critères de qualification, de deux sexes de nationalité mauritanienne, âgés de cinquante- sept (59) ans au plus.

La sélection sera effectuée sur la base de critères d'intégrité morale, de qualification et d'expérience dans les domaines des marchés publics

Le registre d'inscription des candidatures sera ouvert au Secrétariat de l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), pendant la période allant du Jeudi 30 mars 2023 au 28 avril 2023, tous les jours du lundi au jeudi de 9<sup>h</sup> à 15<sup>h</sup> TU et de 9h00 à 11 h00 les jours du vendredi.

**2. Profil et qualification :**

**Le candidat doit :**

- être titulaire, au minimum, d'un diplôme universitaire (Bac +4) ou équivalent dans le domaine juridique, technique ou économique –finances ou tout autres diplôme jugé équivalent ;
- disposer d'une expérience professionnelle générale de plus de 5 ans,
- disposer d'une expérience spécifique avérée et attestée de 1 an au moins, dans le domaine des marchés publics en sa qualité de membre d'une commission,
- maîtriser l'outil informatique,
- maîtriser le français et / ou l'arabe.

**3. Le dossier de candidature doit comporter :**

- un CV détaillé et signé sur l'honneur et ne dépassant pas trois (3) pages,
- une lettre de motivation manuscrite adressée au Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), en mentionnant le contact,
- des copies certifiées des diplômes et attestations,
- des copies des documents justifiant l'expérience du candidat,
- une copie de la carte d'identité nationale,
- deux (2) photos d'identité récentes.

Il est rappelé aux candidats que la présentation d'un dossier de candidature incomplet ou comportant de faux documents entraîne son rejet systématique.

Le dossier de candidature doit être déposé sous pli fermé et portant la mention : « candidature au poste de PR-CPMP de l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL) au plus tard le vendredi 28 avril 2023 à 15<sup>h</sup> TU au Secrétariat de l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL), sise au KSAR IMMEUBLE UTM, Nouakchott à côté du sapeur-pompier à Nouakchott. Aucun dossier de candidature ne sera accepté après ces délais.

L'ouverture des dossiers de candidatures sera effectuée le Vendredi 28 avril 2023 à 11h.

La procédure de sélection sera menée par une Commission désignée à cet effet.

**4. Modalité de sélection :**

**a. Examen de la recevabilité et de la conformité des dossiers de candidature.**

Dans cette phase, l'examen permettra pour chaque candidat pour s'assurer que :

1. la totalité des pièces demandées ont été fournies ;
2. le(s) diplôme(s) fourni(s) et l'âge du candidat sont conformes à ceux demandés. A ce niveau, une seule non – conformité est éliminatoire.

**b. Evaluation de la qualification et de l'expérience des candidats (/80 points)**

Cette phase permettra d'évaluer les dossiers de candidature sur la base des critères définis, conformément à la notation ci – après :

Critères	Note
Qualifications et compétences	15 points
Expérience professionnelle générale	25 points
Expérience professionnelle spécifique	40 points

Seuls les candidats ayant obtenu, dans la phase II, une note supérieure ou égale à **65/80 points** seront admissibles et donc autorisés à se présenter à l'entretien oral avec la commission de sélection.

Ceux qui auront obtenu moins de **65/80 points** seront éliminés.

La Commission de sélection arrêtera et publiera par voie d'affichage dans les locaux de **l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL)** ou sur le site web de l'ARMP [www.aramp.mr](http://www.aramp.mr) la liste des candidats admissibles à passer l'entretien oral.

**c. L'entretien oral (/ 20 points)**

La date et l'heure de l'entretien oral seront notifiées aux candidats retenus au moins trois (3) jours à l'avance par écrit ou téléphone ou par tout autre moyen de contact.

**5. Choix du Candidat**

Les quatre premiers candidats qui auront obtenu les notes globales (examen de la qualification et de l'expérience + entretien oral) les plus élevées, par ordre de mérite, seront comme membre de la CPMP de **l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL)**.

**L'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL)** publiera sur le site web de **l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL)** et sur le siteweb de l'ARMP [www.aramp.mr](http://www.aramp.mr) et par voie d'affichage dans les locaux de **l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL)** les noms des candidats retenus conformément aux textes en vigueur.

**NB :** Les candidats non retenus peuvent retirer leurs dossiers de candidature trois (3) mois après la publication du nom du candidat retenu.

Nouakchott le 30/03/ 2023

**Le Directeur Général l'Agence Nationale pour l'Emploi (TECHGHIL)**

**Mohamed Dieh Sidaty MOHAMED EL MAHFOUDH**

